

CENTRE ENIC-NARIC FRANCE

FAIRE RECONNAÎTRE UN DIPLÔME ÉTRANGER EN FRANCE

Rattaché à France Éducation international, le centre ENIC-NARIC France est le centre d'information français sur la reconnaissance académique des diplômes étrangers. Dans ce cadre, il délivre des attestations de comparabilité visant à favoriser la mobilité internationale.



**ENIC-NARIC
FRANCE**

DEMANDEURS D'ASILE, RÉFUGIÉS ET BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE OU TEMPORAIRE

Le centre ENIC-NARIC France étudie en priorité et gratuitement vos demandes d'attestation sur présentation d'un justificatif lors du dépôt du dossier. Il observe la plus grande souplesse possible dans le cas des dossiers incomplets. Si vous ne possédez pas les documents académiques requis, vous serez orienté vers le projet de « Passeport européen des qualifications des réfugiés ».

POURQUOI DEMANDER UNE ATTESTATION ?

■ Pour étudier

Les établissements d'enseignement supérieur sont autonomes dans leur décision d'admission, certains pourront vous demander une attestation de comparabilité afin de mieux comprendre votre parcours académique à l'étranger.

■ Pour travailler

L'attestation de comparabilité peut permettre à un employeur de mieux comprendre et d'évaluer votre parcours et niveau académique. Chaque employeur est libre d'exiger ou non l'attestation.



L'attestation de comparabilité n'est pas une autorisation d'exercer une profession dite « réglementée », dont l'accès et son exercice sont subordonnés à la possession d'une qualification professionnelle spécifique et/ou à l'enregistrement auprès d'un organisme professionnel.

■ Pour obtenir la mention d'un cursus francophone dans le cadre d'une demande de naturalisation

Depuis le 1^{er} avril 2020, l'attestation de comparabilité délivrée par le centre ENIC-NARIC France peut, sous certaines conditions et pour une liste donnée de pays, être utilisée dans le cadre d'une demande de naturalisation ([arrêté du 12 mars 2020](#)).

NOS CHIFFRES EN 2024



54 783 demandes
d'attestation émanant de **176** pays



FAIRE RECONNAÎTRE UN DIPLÔME ÉTRANGER EN 5 ÉTAPES



1 VÉRIFIER QUE VOTRE DEMANDE EST RECEVABLE

Nous ne pouvons pas traiter les formations de moins de 200 heures, certains diplômes permettant d'exercer une profession réglementée, et les certificats de niveau de langue.



2 PRÉPARER VOS DOCUMENTS

Votre dossier doit contenir une pièce d'identité, un diplôme final, vos relevés de notes et des traductions assermentées. Pour les documents en allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais, les traductions ne sont pas nécessaires.



3 DÉPOSER VOTRE DOSSIER

Le dépôt de dossiers (un seul diplôme par dossier) s'effectue uniquement en ligne, sur notre [plateforme numérique](#). Les documents transmis par courrier postal ne sont pas pris en compte.



4 PAYER LES FRAIS

Les frais de dossiers s'élèvent à 20€ lors du dépôt du dossier et à 100€ lors de l'instruction. Les demandeurs d'asile, réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire ou temporaire ont droit à ce service gratuitement sur présentation d'un justificatif.



5 ATTENDRE LE RÉSULTAT

Le centre ENIC-NARIC France s'engage à traiter les dossiers dans des délais raisonnables. Les délais varient en fonction de la demande. La demande actuelle étant particulièrement forte, le délai moyen de traitement est actuellement de 4 mois, et peut aller jusqu'à 6 mois, en fonction de la complexité de certains dossiers, de la zone géographique et des flux des demandes. La décision vous sera notifiée par courriel.

Pour plus d'informations sur les critères de recevabilité d'un dossier et de délivrance d'une attestation, vous pouvez consulter les [conditions générales](#).



DES QUESTIONS ?

Cybèle, notre agent conversationnel, vous répond en ligne dans 150 langues.

<https://www.france-education-international.fr/article/contact-enic-naric?langue=fr>

CONTACT

Standard téléphonique :

0170193031 du lundi au mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Réseaux sociaux :

 www.facebook.com/ENIC-NARIC-France-329758790776067

LE PASSEPORT EUROPÉEN DES QUALIFICATIONS DES RÉFUGIÉS

Le « **Passeport européen des qualifications des réfugiés** » (**European Qualifications Passport for Refugees-EQPR**) est un projet porté par le Conseil de l'Europe afin d'aider les États membres à évaluer les qualifications des réfugiés démunis de documents académiques et à faciliter ainsi leur intégration dans le pays d'accueil.

Le centre ENIC-NARIC France s'inscrit dans ce projet et participe aux sessions d'évaluation.